

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA

Mercredi 4 février 2026 | 18 h 32

Membres du comité

Nom	Titre	Présence		Absence
		Présentiel	Via TEAMS	
Legault, Stéphanie	Présidente	☒	☐	☐
Mélanie Lefebvre	Vice-présidente	☒	☐	☐
Lamarche, Valérie	Représentante au comité de parents	☐	☒	☐
Perrier, Isabelle Ange-Aimée	Substitut de la représentante au comité de parents	☒	☐	☐
Casey, Linda	Parent	☐	☐	☒
Tessier, Jean-François	Parent	☐	☐	☒
Jacques, Nathalie	Représentante du CISSS-CRDI Le Florès	☒	☐	☐
Bédard, Claudie	Représentante du personnel de soutien	☐	☒	☐
Allen, Véronique	Représentant du personnel enseignant	☒	☐	☐
Brault, Véronique	Représentante des directions d'école et secrétaire	☒	☐	☐
Ouellette Annie Anne	Représentante du personnel professionnel	☒	☐	☐
Charbonneau, Katy	Représentante de la direction générale	☒	☐	☐

1. Accueil et mot de bienvenue

Mme Katy Charbonneau souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

La prise de notes durant la réunion sera assurée par Mme Véronique Brault.

2. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Mme Katy Charbonneau informe les parents de la démission d'un membre, soit M. Jean-François Tessier. Le comité de parents sélectionnera sous peu un nouveau membre parent.

Le quorum est constaté. La séance est déclarée ouverte. Il est 18 h 32.

3. CC 371-25 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Annie-Anne Ouellette que l'ordre du jour suivant soit accepté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Accueil et mot de bienvenue ;
2. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption et suivi du compte rendu de la séance du 29 octobre 2025 ;
5. Présentation de Patricia-Ann Bondu, T.E.S. chef d'équipe (18h45) ;
6. Présentation d'Étienne Chartrand, responsable du traitement des plaintes (19h15) ;
7. Adoption des règles de régie interne pour 2025-2026 ;
8. Suivi budget de fonctionnement 2024-2025 ;
9. Informations du comité de parents ;
10. Correspondance ;
11. Autres sujets varia ;
12. Levée de l'assemblée.

4. CC 372-25 Adoption et suivi du compte rendu de la séance du 29 octobre 2025

Il est proposé par Mme Annie-Anne Ouellette d'accepter le compte rendu de la séance du 29 octobre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Présentation de Patricia-Ann Bondu, T.E.S. chef d'équipe

Mme Patricia-Ann Bondu présente aux membres son rôle à titre de T.E.S. chef d'équipe au sein du CSSHL.

Réception et gestion des demandes

- Les demandes de soutien pour la clientèle TSA proviennent des enseignants, éducateurs, directions ou psychoéducateurs;
- La T.E.S. chef d'équipe couvre l'ensemble du territoire du CSS;
- Une priorisation des besoins est effectuée afin de répondre efficacement aux équipes scolaires;
- Le CSS compte environ 140 élèves TSA, âgés de 4 à 16 ans.

Offres de service et déploiement

- Depuis le début de l'année, elle a offert ses services sous différentes formes;
- Des relances ont été effectuées auprès des écoles n'ayant pas fait de demandes malgré la présence d'élèves diagnostiqués;
- Elle maintient des discussions régulières avec les équipes autour de l'élève pour cibler des solutions adaptées.

Rôles et responsabilités spécifiques

- Accompagnement des équipes : modelage, coaching et soutien direct afin de développer l'autonomie des intervenants;
- Participation aux rencontres pour plans d'intervention (PI), plans de services aux élèves (PSA), comité Vigie;

- Travail sur les routines, aménagement et organisation de l'environnement;
- Si des besoins scolaires sont identifiés, une coordination avec les conseillères pédagogiques est faite;
- Mme Bondu précise qu'elle ne remplace pas l'éducatrice de la classe, mais intervient avec elle pour renforcer les pratiques;
- Elle agit également comme formatrice CPI.

Mme Véronique Allen soulève la question d'organiser les services dès l'entrée au secondaire. Patricia-Ann précise que la transition est amorcée dès la 6e année, et qu'un arrimage avec le secondaire est tout à fait possible.

Mme Katy Charbonneau souligne qu'il s'agit de la première année de collaboration avec Patricia-Ann et que les besoins seront mieux analysés au fil du temps.

Un partenariat positif est établi avec le Florès, incluant des rencontres régulières pour assurer une communication continue.

6. Présentation d'Étienne Chartrand, responsable du traitement des plaintes

M. Étienne Chartrand présente aux membres son rôle à titre de responsable du traitement des plaintes pour notre CSS.

Rôle

Le responsable du traitement des plaintes est chargé de recevoir, analyser et traiter les plaintes provenant des élèves ou des parents d'élèves. Une plainte correspond à une insatisfaction liée aux services offerts par le CSS. M. Chartrand souligne que les parents ressentent autant le besoin d'être écoutés que d'obtenir des sanctions.

Procédure de traitement des plaintes

M. Chartrand rappelle la procédure officielle, qui s'appuie sur les lois et niveaux. Exception : Les plaintes à caractère sexuel suivent un traitement différent et ne passent pas par ce processus.

- L'élève ou le parent doit d'abord formuler sa plainte auprès de la première personne concernée ou de la direction de l'école;
- La direction dispose de 10 jours ouvrables pour traiter la plainte;
- Si l'insatisfaction persiste, les parents peuvent communiquer avec M. Étienne Chartrand;
- Une communication est établie entre la direction et lui pour valider les informations;
- M. Chartrand rend ensuite une décision dans un délai de 15 jours ouvrables;
- Si la plainte demeure non résolue, elle peut être portée au protecteur régional de l'élève (Outaouais, Laurentides et Abitibi);
- Le protecteur dispose de 20 jours ouvrables pour traiter le dossier.

Données et constats des dernières années

- 36 plaintes ont été déposées l'an dernier;
- 3 ou 4 ont été transmises au protecteur régional;
- Aucun blâme n'a été attribué au CSSHL;
- Le directeur général communique directement avec le protecteur régional, et certains dossiers sont présentés au conseil d'administration;
- Dans les trois dernières années :
 - 1 plainte provient d'un élève ayant échoué un examen;
 - 1 plainte provient d'un élève de la FGA;
 - Toutes les autres proviennent de parents.

Thématiques de plaintes par année

Les plaintes sont classées par thèmes/motifs, permettant la production de statistiques et de rapports annuels remis au conseil d'administration du CSS.

- Année 2024–2025
 - Classement de l'enfant;
 - Gestion du plan d'intervention;
 - Éthique / professionnalisme;
 - Choix de profil ou d'option;
 - Suspension du SDG liée au comportement;
 - Suspension interne;
 - Absence de classes TSA au 3e cycle du primaire.
- Année 2025–2026
 - Choix d'école;
 - Refus de modifications en cheminement continu au secondaire;
 - Intimidation;
 - Demande d'avoir une T.E.S. à temps plein;
 - Changement de couche jugé insuffisant;
 - Suspension externe jugée trop fréquente.

Les membres du comité CSEHDAA réfléchiront à leur pouvoir d'influence en lien avec les motifs des plaintes reçues.

7. CC 373-25 Adoption des règles de régie interne pour 2025-2026

La proposition de modifier les règles de régie interne 2025-2026, afin de tenir quatre (4) rencontres au cours de l'année plutôt que trois (3), est approuvée.

Il est rappelé que les séances sont publiques, ce qui signifie que des parents non-membres peuvent y assister à titre d'observateurs. Une période de questions de dix (10) minutes destinées au public est prévue, soit au début ou à la fin de la rencontre. Au besoin, un huis clos peut être déclaré.

Mme Jacinthe Fex offrira un éclairage sur les meilleures pratiques à adopter lorsqu'il y a présence du public lors d'une rencontre.

Il est proposé par Mme Nathalie Jacques d'adopter les règles de régie interne 2025-2026, telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Suivi budget de fonctionnement 2024-2025

Sommes utilisées : 45 \$ (frais de déplacement) sur 1 000 \$ accordé.

9. Information du comité de parents

La rencontre aura lieu la semaine prochaine. Un retour sera fait à la prochaine rencontre.

10. Correspondance

Fédération des comités de parents du Québec : Mesures de contrôle à l'école.

Une présentation sera faite lors du prochain comité CSEHDAA afin de démystifier ces pratiques. Nous pourrions élargir l'invitation à un plus grand nombre de parents.

11. Autres sujets varia

Un échange a eu lieu au sujet des moyens d'accroître la vitalité et la visibilité du comité. Il est proposé d'élargir la diffusion de l'information, notamment en rendant les dates des rencontres plus visibles sur le site du CSSHL ; une amélioration déjà apportée. L'utilisation de la page Facebook du CSSHL est également suggérée afin de publiciser les dates des rencontres, les ordres du jour et toute autre information pertinente.

Il est aussi envisagé d'inviter les parents à assister à une rencontre du CCSEHDAA. Leur participation se ferait dans le respect des règles s'appliquant au public : absence de droit de vote, statut d'observateur et présence d'une période de questions prévue à l'ordre du jour. Mme Stéphanie Legault mentionne la possibilité d'utiliser l'auditorium.

Sujets qui seront abordés lors des prochaines rencontres :

8 avril 2026 :

- Présentation de la Politique EHDAA du CSSHL;
- Présentation des mesures de contrôle, par Mme Jacinthe Roy;
- Présentation du T.E.S. au transport.

3 juin 2026 :

- Avis du comité au CRR concernant l'affectation des ressources pour les services aux élèves HDAA;
- Avis au CERÉ relativement au PEVR;
- Adoption des règles de régie interne pour l'année suivante (modalités de représentation, processus de sélection des membres, présence de substituts, etc.).

12. CC 374-25 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Annie-Anne Ouellette que la séance soit levée. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Stéphanie Legault
Présidente



Katy Charbonneau
Coordonnatrice de l'adaptation scolaire
et des services complémentaires